TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. — N° 64 | Le numéro 5 centimes | DIMANCHE 20 MARS 1904

Administration et Rédaction
Avenue de Pérolles
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

U. I. X. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces la ligne	Réclames la ligne
Canton,	15 cent.	30 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Dimanche de la Passion

Nouvelles du jour

A Saint-Pétersbourg, on n'a reçu, depuis quatre jours, aucune nouvelle relative à la marche des événements sur le théâtre de la guerre.

L'amiral japonais Togo fait réparer les avaries de quelques-uns de ses navires ; il se ravitaille, et protège probablement des transports qui débarquent des troupes à Tschi-Nampo dans le golfe de Corée. Une dépêche reçue par le *Daily Chronicle* parle de douze transports arrivés dans ce port et de douze autres attendus l'un de ces jours. Chaque transport étant d'une moyenne de quinze cents hommes, ce serait un débarquement considérable.

L'Agence télégraphique russe dit que l'état-major n'a reçu aucune confirmation de la perte du contre-torpilleur *Skori* à Port-Arthur.

Il estime que cette nouvelle avait pour but de donner créance aux affirmations de l'amiral Togo, disant que les torpilleurs japonais, pendant les combats du 10 et du 11, avaient posé des mines et des torpilles dans la passe de Port-Arthur, fait déjà démenti par l'amiral Alexéief.

Les Japonais essayent d'intimider par ces informations l'escadre russe et de l'empêcher de sortir du port, afin que leurs débarquements puissent s'accomplir en toute sécurité.

Les troupes qui avaient débarqué à Tchemulpo s'avancent à petites journées de Séoul à Ping Yang.

A Nioui-Tchouang, on s'attend toujours à une prochaine arrivée de l'escadre japonaise qui bombarderait le port d'In-Kéou, débarquerait des troupes qui iraient couper la voie ferrée conduisant de Moukden à Port-Arthur et isoleraient ainsi cette dernière place.

Les Russes ont demandé à l'administration chinoise du chemin de fer de Pékin-Tien-Tsin-Kingtchéou-Niou-Tchouang-Moukden, la permission de se servir de la ligne pour le transport d'approvisionnements et de fourrages. On leur a répondu que, en raison de difficultés que soulevait cette requête, la question devait être soumise au gouvernement de Pékin. Les Chinois sont de plus en plus mal disposés vis-à-vis des Russes.

***

Le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste, qu'on discutait hier à la Chambre française, comporte la suppression, dans le délai de dix ans, des Congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient en fait voués exclusivement à l'enseignement à la date du 1er janvier 1903.

M. de Ramel, de la droite, proposait de substituer à ce paragraphe la rédaction suivante :

Néanmoins, les Congrégations qui se consacraient à l'enseignement conserveront le bénéfice de l'autorisation, à la condition de déclarer, dans le délai de trois mois à dater de la promulgation de la présente loi, par un acte écrit déposé à la Direction des cultes et enregistré au Conseil d'Etat, qu'elles renoncent à l'enseignement pour se vouer aux œuvres de bienfaisance ou au soin des malades.

Le texte de la Commission, disait justement M. de Ramel, permettra de supprimer les Congrégations charitables, sous le prétexte qu'elles donnent l'enseignement.

L'amendement de M. de Ramel, comme nous l'avons annoncé déjà, a été rejeté.

M. Castelnau, républicain-libéral, a proposé un amendement supprimant le troisième paragraphe de l'article premier, visant les Congrégations autorisées.

L'abbé Lemire a défendu cet amendement, qui a été combattu par la Commission et le gouvernement.

Le paragraphe 3 a été adopté par 322 voix contre 237.

L'abbé Lemire a proposé la suppression du paragraphe 4 ainsi conçu :

Les demandes d'autorisation formées par des Congrégations exclusivement enseignantes sont rejetées par l'effet de la présente loi.

M. Combes a reconnu que ce paragraphe était inutile, et en a accepté la suppression, qui a été prononcée.

Le paragraphe était une redite, une manière des sectaires de mettre les points sur les *i*. Sa bonté naturelle a porté M. l'abbé Lemire à améliorer la rédaction de la loi.

On a passé au paragraphe 5 de l'art. premier, de la teneur suivante :

Les Congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être à la fois pour *l'enseignement et pour d'autres objets* ne conservent le bénéfice de l'autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts.

M. Renault-Morlière, progressiste, a défendu la disposition additionnelle suivante :

Ne seront pas considérées comme Congrégations les assemblées religieuses dont les membres ne sont liés par aucun vœu perpétuel ou temporaire.

Le gouvernement a combattu cette addition, qui a été rejetée par 290 voix contre 245.

M. Daudé, républicain modéré, a proposé l'addition suivante :

Ne seront pas considérées comme membres d'une Congrégation les personnes qui n'en portent pas le costume.

M. Daudé aurait-il eu la prétention d'empêcher les sectaires, qui flairent des moines partout, de s'en tenir aux apparences ? Sa proposition, qui est peut-être celle d'un pince-sans-rire, a été accueillie par une douce hilarité. On l'a rejetée par 316 voix contre 130. Puis l'ensemble de l'article 1er a été voté par 299 voix contre 242.

On a passé à l'article 2, relatif aux noviciats et dont le paragraphe essentiel dit :

A partir de la promulgation de la présente loi, les Congrégations exclusivement enseignantes ne pourront plus recruter de nouveaux membres et leurs noviciats seront dissous de plein droit.

L'abbé Lemire a demandé la suppression de l'article 2. Sa proposition a été repoussée et le paragraphe 1er, que nous venons de citer, a été adopté par 300 voix contre 235.

***

Le crédit du ministère anglais est tellement ébranlé que l'opinion londonienne s'attend à la prochaine arrivée au pouvoir du parti libéral. Les pronostics vont leur train sur la composition du nouveau cabinet.

On croit que c'est lord Spencer que le roi chargerait de former le ministère. Le leader du parti, sir Campbell Bannerman, serait Chancelier de l'Echiquier ou ministre des affaires étrangères, à moins que ce dernier poste ne soit confié à lord Rosebery. Sir Edward Grey aurait les colonies ou les Indes. M. Asquith deviendrait leader à la Chambre des Communes.

On s'accorde à dire que ces personnages feraient quelque figure surtout en succédant au ministère actuel qui ne brille pas par ses capacités et qui compte même un homme absolument incapable, M. Austen Chamberlain, auquel son père avait fait attribuer les finances.

M. Austen Chamberlain, il y a quelques semaines, lors de la discussion du budget des finances à la Chambre des Communes, avait été prié par ses collègues de ne pas prendre la parole de crainte qu'il ne nuisît au prestige gouvernemental. Il a observé cette consigne d'une façon imperturbable. A toutes les critiques qu'on a adressées à propos de la gestion financière, il a opposé un mutisme absolu. D'autres ministres ont parlé pour lui.

Mais M. Chamberlain père revient d'Egypte. Quoi qu'il ne soit plus ministre, avec lui la face des choses ministérielles pourrait changer.

***

Abdul-Hamid continue son jeu. A la suite du Conseil des ministres tenu hier jeudi, la Porte a rédigé une nouvelle communication relative à la gendarmerie. Elle serait conçue en termes conciliants.

Le général de Giorgis ne peut pas décemment partir pour la Macédoine avant que cette pièce officielle ait été examinée et discutée.

***

Les voyages de Guillaume II sont toujours profitables à la cause de la paix. L'empereur d'Allemagne se fait séduisant et il récolte partout des sympathies précieuses pour son pays. Jeudi, il conversait avec Alphonse XIII. Cette entrevue n'avait, en elle-même, rien de politique. Guillaume II était simplement curieux de savoir ce que promettait pour l'avenir le jeune roi d'Espagne.

Hier, Guillaume II est arrivé à Gibraltar, où il a été salué par toutes les pièces de l'escadre anglaise. En regardant le célèbre rocher criblé de trous où s'aperçoivent de formidables canons, l'empereur aura fait de nombreuses réflexions sur l'habileté de ceux qui l'ont précédé sur les routes du monde et ont campé des bastilles aux meilleures places.

Le droit commun

Les organes du kulturkampf, en Suisse, ne savent trop quelle posture prendre devant la leçon de choses qui leur vient d'Allemagne. Cette réparation *suprême, bien que partielle, accordée* par les gouvernements confédérés de l'Empire à l'Ordre des Jésuites, chiffonne extraordinairement ceux de nos sectaires qui n'ont rien oublié et rien appris.

Sans doute, le Conseil fédéral allemand n'a pris qu'une demi-mesure ; mais c'est encore trop pour la *N. Zürcher Zeitung*. L'organe libéral zuricois se distingue entre tous par l'expression de son dépit. A l'en croire, Guillaume II a *signé sa déchéance*, et l'Empire sera bientôt à feu et à sang. Tout cela, parce qu'on va cesser de traiter comme des « forçats » — c'est l'expression de la *Gazette de Francfort* — les membres isolés de la Compagnie de Jésus séjournant en Allemagne.

Au fond, beaucoup de citoyens de la libre Suisse sont remplis de confusion à la pensée que l'Allemagne impériale se montre aujourd'hui plus libérale que leur pays.

Si des lois d'exception, sous un régime autocratique, peuvent encore se comprendre, elles sont inexcusables *dans une démocratie. Pourtant, que* voyons-nous ? L'Allemagne, avec un gouvernement monarchique, abolit petit à petit les lois de tyrannie. La Suisse, par contre, avec un soi-disant régime de liberté, maintient les articles de proscription et les applique avec férocité.

Lorsque Bismark déclara la guerre à la religion catholique, une partie de la Suisse radicale s'est empressée de copier les faits et gestes du Chancelier de fer.

Mais aujourd'hui que l'Allemagne rend la liberté aux catholiques, on se garde bien de suivre cet exemple. La logique cesse avec l'abolition de la persécution. Après voir singé le *kulturkampf allemand*, on va *chercher ailleurs* des modèles encore plus odieux.

Nous ne souhaitons pourtant aucune querelle religieuse, nous ne demandons aucun privilège ; nous réclamons seulement, comme catholiques, le droit commun, la liberté pour nous comme pour les autres. Précisément, c'est cette liberté entière qu'on se refuse à nous accorder. Ne cherche-t-on pas, au contraire, à resserrer nos chaînes ?

L'Allemagne, l'Angleterre, pays monarchistes, ont un sens de la liberté autrement juste que nos radicaux suisses. Lisez, par exemple, les lignes du journal socialiste le *Vorwærts* à propos de l'abrogation de l'art. 2 de la loi des Jésuites :

Elle cimente l'alliance du gouvernement avec le parti catholique. Quelque dangereuse que soit cette alliance, le parti socialiste se félicite de l'abrogation des lois d'exception même dirigées contre le cléricalisme, que l'on doit uniquement combattre par l'appel aux intelligences et la diffusion des doctrines socialistes.

Pour chanter, paraphraser la liberté, nous sommes très forts en Suisse. Pour l'appliquer, nous tenons, dans le concert européen, un des derniers rangs et nous nous intitulons, avec emphase, République libre et démocratique. En fait de République libre, parlons des Etats-Unis, qui n'ont aucune loi d'exception en matière religieuse ; le gouvernement non catholique octroie aux catholiques la liberté dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire ne favorise ni n'entrave les œuvres catholiques.

Comme conséquence de cette liberté, voyons-nous de nombreuses guerres religieuses en Amérique ? Nullement ; chaque confession, se sentant libre comme ses voisines, cherche à les combattre par des armes loyales sur le terrain de la doctrine.

Que reprochent-ils donc aux catholiques, nos sectaires farouches ?

De nuire aux intérêts du pays ? Mais les œuvres de charité, quels en sont les plus fermes piliers ? Les catholiques ; les infirmiers des hôpitaux, les gardes-malades les plus dévoués, quels sont-ils ? Des Sœurs catholiques. Qui prêche la civilisation aux quatre coins du monde ? Les missionnaires catholiques. Le Code criminel, quel en est le plus scrupuleux observateur ? Le vrai catholique, parce qu'il doit d'abord obéissance aux commandements de Dieu qui punissent les mêmes délits plus sévèrement que le Code lui-même.

Mais alors quelle faute grave ont commise les catholiques pour être exclus du droit commun ?

Ce sont des intolérants, des fanatiques, direz-vous. Nous, libres-penseurs, nous n'admettons pas qu'on assujettisse ainsi les jeunes cerveaux à une religion, qu'on leur mette des menottes spirituelles pour les conduire comme des criminels à la prison du dogme. Vains et frivoles propos. Cette religion que vous condamnez, le plus souvent sans la connaître, que prêche-t-elle contre la morale, l'ordre public et la société ? Nous savons qu'elle est, au contraire, le *fondement* et l'appui de tout Etat civilisé.

Si, contre toute logique, la Confédération s'obstine à maintenir des lois d'exception, notre devoir est de travailler à nous en affranchir.

La liberté entière, c'est la paix ; les lois d'exception, c'est la guerre.

Chronique fédérale

Berne, 18 mars 1904.

Un brillant résultat. — Sources du boni de l'exercice 1903. — Les chèques et virements postaux.

La série des années grasses recommence de plus belle pour la Confédération. Tandis que le compte d'Etat de 1901 bouclait par un déficit de 3,608,406 francs, celui de 1902 donnait le coup de pied à la misère, avec un léger boni de 666,759 francs. Voici maintenant le compte de 1903 qui nous présente un excédent de recettes de 2,471,697 francs, ainsi que vous l'annonçait, ce matin, le télégraphe. Le budget ayant prévu, au contraire, un déficit de 4,155,000 fr., il s'en suit que la plus-value représente la somme respectable de 6,626,697 fr. 84. Si, en outre, on met en ligne de compte les 7,671,802 fr. de crédits supplémentaires votés en cours d'exercice, l'amélioration totale se traduit par 14,298,499 fr. 84.

Ces quatorze millions que le Conseil fédéral fait figurer, avec orgueil, au tableau d'honneur ont été gagnés sur les prévisions du budget grâce à 6,114 000 fr. de nouvelles recettes et à 8,165,000 fr. de diminutions de dépenses.

Les principales diminutions de dépenses sont les suivantes :

Service de la dette	1,707,000 fr.
Constructions fédérales	1,977,000
Administration militaire	1.192,000
Administration postale	1,571,000
Télégraphes	835,000

Quant aux augmentations de recettes, on devine quelle est la plus importante. C'est celle des douanes : 4,360,000 fr. Les postes ont eu aussi un rendement supérieur à l'évaluation budgétaire. L'augmentation est ici de 462,000 fr. Le Département militaire lui-même accuse une augmentation de 410,000 fr.

A quoi va-t-on affecter les 2 ½ millions qui entrent dans la Caisse comme bénéfice net ? L'année dernière, malgré la résistance du Département des finances, l'assemblée fédérale avait décidé de verser ½ million au fonds des assurances. Il est à présumer que l'on persévérera dans cette bonne voie, à moins que, peut-être, en considération des événements d'Extrême-Orient, on ne songe à alimenter tout d'abord le trésor de guerre. Qu'en pense le *Genevois ?*

***

Le Conseil fédéral n'attend pas la revision générale de la législation postale pour introduire la réforme qui lui avait été recommandée par la motion Kœchlin. Il soumet aux Chambres un projet spécial qui nous dote, sans plus de retard, de l'institution des chèques et virements postaux. Voici le texte de cette nouvelle :

Art. 1. — La loi fédérale du 3 avril 1894 sur la régale des postes reçoit, à son article 1er, l'adjonction suivante : « L'encaissement et l'expédition des sommes d'argent au moyen de chèques et virements. »

Art. 2. — Il est créé, à la Direction générale des postes, une nouvelle division, chargée du service des chèques et virements. Cette division comprendra un inspecteur, un adjoint, des revisoirs de première et de seconde classe, des aides reviseurs et d'autres aides et employés.

Art. 3. — Le Conseil fédéral édictera, par voie de règlement, toutes les prescriptions nécessaires pour ce nouveau service.

Art. 4. — Clause référendaire.

C'est court et bon. Voilà une grande réforme bâclée en quelques lignes. L'institution nouvelle a pour but, comme on sait, de réduire au strict nécessaire le mouvement des espèces et d'économiser ainsi nos provisions de numéraire. La motion Kœchlin avait été prise en considération, au Conseil national, le 23 juin 1900. Avant d'y donner suite, le Conseil fédéral fit étudier le fonctionnement de ce service en Allemagne et en Autriche. Puis, lorsqu'il eut entre les mains les rapports des fonctionnaires chargés de ce voyage d'exploration, le Département des postes réunit une Commission d'experts, qui poussa les investigations plus loin.

Après tous ces travaux préliminaires et non sans avoir eu de la peine à vaincre les objections de son entourage, le Département sortit enfin de la période des hésitations et annonça, au printemps 1903, que le service des chèques et virements postaux serait inséré dans le projet d'une nouvelle loi sur les postes.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral fait un pas de plus. Il n'attend pas la revision générale de la législation postale. Et c'est prudent, car il y a tant de réformes à entreprendre que cette revision sera forcément une œuvre de longue haleine.

Souhaitons qu'on suive le même chemin pour décréter la réduction de la taxe de transport des journaux. Un bon petit projet en un article suffirait. L'état des finances fédérales permet amplement, aujourd'hui, cette modeste concession. La diminution de rendement se remarquerait à peine au milieu des augmentations de recettes qui pleuvent, de tous côtés, sur la Caisse fédérale.

Lorsque la taxe des journaux fut majorée

d'un quart de centime en 1879, on déclara solennellement que cette saignée fiscale ne serait pratiquée sur la presse que provisoirement, tant que durerait la période des déficits. Or, que de fois l'occasion s'est présentée, depuis quinze ans, de tenir la parole donnée ! Maintenant, au vu des brillants résultats de l'exercice 1903, il n'y a plus aucune raison de perpétuer le *provisoire*, d'autant plus que le rapport de gestion du Département des postes se plaît à nous donner une statistique du nombre fabuleux des journaux expédiés en Suisse, reconnaissant ainsi que le service de la presse est une bonne *affaire pour la Confédération*.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Paris, 17 mars.

A défaut de grandes victoires, enregistrons de petits succès. L'adoption de l'amendement Caillaux en est un. Il a passé, cet amendement, malgré M. Combes, qui, vous le savez, s'est engagé dans le débat. Engagé, non, il est vrai, jusqu'à poser la question de confiance, et tant pis... Mais il y est allé de toute son ardeur, qui, cette fois, a été une ardeur maladroite. Pourquoi, en effet, repousser avec une telle vivacité le texte de M. Caillaux, alors qu'il acceptait celui de M. Codet et qu'il avouait, entre les deux, une différence de portée pratique à peu près nulle ? Y avait-il donc, au fond de cette controverse, une question personnelle en jeu ? On se l'est demandé, et l'on a *conclu que le ministre des finances du* cabinet Waldeck-Rousseau, bien que ministériel d'aujourd'hui et tenant du Bloc, était, auprès de M. Combes, *persona ingrata*. Le vote de la Chambre a dû être d'autant plus sensible au président du Conseil.

Onze voix de majorité, c'est peu, sans doute. L'échec n'en est pas moins certain. Il s'aggrave, au reste, de la qualité de certains opposants, parmi lesquels on remarque M. Sarrien, président de la gauche radicale, et M. Etienne, président de l'Union démocratique. Défections pleines de menaces.

Ne parle-t-on pas d'un ministère tout formé dans les couloirs ? Ce serait, bien entendu, un cabinet Doumer. M. Ribot en ferait partie et, si je ne me trompe, M. Etienne, et encore, quelque invraisemblables que paraissent certains voisinages, M. Millerand... Telles sont les nouvelles du Salon de la Paix.

En attendant que l'événement les confirme, la Chambre fait effort pour s'émanciper de la férule, trop longtemps subie, de M. Combes. Le vote d'avant hier n'en témoigne pas seul. On peut en noter quelques signes moindres, mais point négligeables. L'autre jour, la majorité s'accordait un jour de repos, malgré son maître. Elle s'était, bien que de mauvaise grâce, laissé persuader de siéger hier. Elle a siégé, en effet, mais en si petit nombre qu'il lui a fallu presque aussitôt, faute du *quorum*, lever la séance. Si courte qu'elle ait été, M. Combes a eu le temps de donner une bonne parole aux sectaires impatients de voir se fermer la Grotte de Lourdes. Aussitôt fini le procès pendant entre l'évêque et le liquidateur, une décision sera prise.

***

Est-il vrai que nous soyons à la veille d'une convention liquidant toutes nos difficultés avec l'Angleterre ? Que le bruit en puisse courir, c'est déjà symptomatique de l'état de l'opinion, de ce côté-ci du détroit et de l'autre. Dans quelques semaines, disent les uns, dans quelques jours, assurent les autres, ce sera chose faite. Il y a huit mois que les négociations sont engagées. Elles se sont ouvertes lors de la visite de M. Loubet à Edouard VII. Des entretiens avec M. Balfour, lord Lansdowne, M. Chamberlain, ont convaincu M. Delcassé des dispositions amicales du gouvernement britannique. Depuis, la conversation n'a pas cessé entre Londres et Paris, et la voici tout près de bien finir. En Afrique, ni en Asie, ni en Amérique, il ne subsistera matière à différend. A Terre-Neuve, comme au Siam, comme en Egypte, *tout sera réglé. Comme en Egypte.....* C'est là, pour nous, le point douloureux. En Egypte, où, aujourd'hui même, s'inaugure la statue de Mariette, sur une terre que nos savants fouillent, où nos ingénieurs et notre argent ont accompli la plus grande œuvre du siècle dernier, où tant d'intérêts moraux et autres, nous promettaient une influence sans rivale ; sur un sol, enfin, que nos armes conquirent jadis, la mainmise anglaise sera reconnue. En compensation, la Grande-Bretagne se désintéressera, paraît-il, de la question du Maroc. Certains estimeront le dédommagement insuffisant. Mais il faut se résigner à payer ses fautes.

***

Si excellentes que deviennent nos relations avec nos voisins d'outre-Manche, l'état de nos escadres nous importe encore. Et M. Pelletan, de si mauvais gré qu'il s'y prête, ne cesse pas d'être l'homme du jour. Il suffirait, pour le placer en vedette, de l'affaire Martin, plus sérieuse qu'on n'avait cru, puisqu'elle va, dit-on, motiver le départ de l'attaché militaire japonais. Mais autre chose que ce procès d'espionnage, né dans ses bureaux, désigne à l'attention M. Pelletan.

La Commission du budget l'a entendu hier et avant-hier. Elle l'entendra encore demain. Elle ne l'entendra pas seul — car ses contradicteurs — ses accusateurs — l'interrogent. Hier, ç'a été un duel entre lui et M. Lockroy. Sur Bizerte, où il a si inopportunément ralenti les travaux, et qu'il a si mal approvisionné de charbon ; sur la situation de l'escadre du Nord, dont il a, au grand détriment de sa force, diminué l'homogénéité ; sur les constructions de submersibles arrêtées par lui, M. Lockroy l'a pressé de questions nettes, précises, sans échappatoires possibles. Une fois, cependant, il a tenté de s'évader par une équivoque. Il s'agissait des sous-marins, dont treize avaient été commandés par M. de Lanessan et dont deux seulement ont été construits, M. Pelletan les ayant, par oubli, sans doute, omis dans ses ordres malencontreux. Pressé, le ministre a voulu se tirer d'embarras par une subtilité, distinguant entre commandes données et commandes étudiées. Sur quoi, M. Doumer lui a adressé cette observation mortifiante : « Ne jouons pas sur les mots. »

Après ses explications, l'impression qui, jusqu'ici, demeure, c'est qu'il est en mauvaise posture. Il semble qu'il n'échappera pas à ce vote que ses amis voudraient éloigner de lui comme un breuvage d'amertume : le vote de l'enquête. Déjà la Commission a repoussé une motion d'un de ses partisans, M. Bourrat, qui, pour faire diversion, proposait d'entendre le ministre des colonies sur les travaux de défense à terre. Ce qui peut-être ne contribuera pas peu à sa perte, c'est son refus de communiquer certaines pièces importantes. Ce refus a été souligné avec sévérité par M. Doumer : « Si nous ne connaissons ni les rapports des chefs d'escadres ni ceux des préfets maritimes, comment la Commission pourra-t-elle juger de l'état de la marine ? »

Il se consomme, dit-on, beaucoup de tabac dans ces séances, j'allais dire dans ces audiences, car il y a un accusé, et l'on se croirait, par instants, en Cour d'assises. M. Lockroy et son antagoniste fument nerveusement, mordent leurs cigares. Symptôme d'une impatience que d'autres gestes trahissent et que le président doit, par instants, contenir. Nous voulons espérer que de tout cela, il restera mieux qu'une odeur de tabagie et des bouts de cigares mâchonnés.

La guerre russo-japonaise

Londres, 19 mars.

Le baron Suyematsu, gendre du marquis Ito, a eu, vendredi, au Foreign Office, un entretien avec le marquis de Lansdowne, ministre des affaires étrangères.

Dans une interview, le baron Suyematsu a déclaré que le Japon approuve la neutralité de la Chine, bien que son assistance pour localiser le conflit avec la Russie et pour maîtriser la haine des indigènes pour les Européens eût pu être très précieuse. Le Japon désire entretenir de bonnes relations avec la France et l'Allemagne, pays auxquels il doit sa civilisation. Il est absolument faux que le Japon compte sur l'appui de l'Angleterre.

Saint-Pétersbourg, 18.

L'Agence télégraphique russe annonce que le prince Arsène Karageorgevitch a quitté jeudi Saint-Pétersbourg pour prendre le commandement du 2e régiment de Cosaques en Mandchourie.

Tokio, 18.

L'empereur ouvrira la Diète dimanche ou lundi.

M. Matsuda a été élu président de la Chambre basse.

On croit que l'empereur sanctionnera cette élection.

M. Pelletan sur la sellette

La Commission du budget a entendu MM. Gotteron, Decker David et de Lanessan.

M. Decker-David a confirmé les déclarations de M. Gotteron.

Il a dit que des travaux ont été faits, qui ne paraissent pas très utiles, tandis que d'autres, indispensables, ne sont pas exécutés.

Allemands et Tchèques

Brunn, 18.

Après une assemblée qui a eu lieu à la fin de l'après-midi à l'Ecole technique supérieure, et au cours de laquelle ils ont acclamé le recteur, M. Hausner, les étudiants ont organisé un cortège à travers la ville. Cette démonstration n'a pas donné lieu à des incidents mais, vers huit heures du soir, comme la place principale était occupée par plusieurs milliers de personnes appartenant aux deux nationalités, la police a voulu faire évacuer cette place. Un groupe d'étudiants allemands auquel s'étaient jointes 300 personnes, a traversé la Rennergasse et s'est rendu devant le monument de l'empereur Joseph, où ils ont chanté la *Wacht am Rhein* et d'autres chants allemands, tandis que les Tchèques, de leur côté, entonnaient des chants tchèques. La police a dû intervenir pour disperser les manifestants, qui s'étaient réunis vers le Casino allemand, et elle a opéré plusieurs arrestations. La tranquillité n'a été rétablie qu'à neuf heures du soir.

Le cas de M. Nasi

M. Nasi fut ministre de l'Instruction publique dans le précédent cabinet italien. Depuis plusieurs semaines, M. Nasi est en butte à des accusations qui visent le maniement de certains fonds dont il a disposé. M. Nasi proteste de sa parfaite correction et promet de confondre ses ennemis à la Chambre. Mais ses amis ne sont point rassurés sur l'issue du débat.

Une enquête a été ouverte sur les faits reprochés à M. Nasi. Mais cette enquête est paralysée par un obstacle mystérieux, qui pourrait bien être la franc-maçonnerie. M. Nasi, en effet, est franc-maçon ; beaucoup de fonctionnaires de l'Instruction publique le sont également.

Si l'enquête demeure obstinément muette, les journaux, eux, parlent. Le *Giornale d'Italia* raconte que la Cour des comptes se refuse à approuver un mandat de 50,000 fr. établi par M. Nasi au profit d'un personnage, en retour de « services agraires ». La Cour ne voit pas bien comment un ministre de l'Instruction publique peut avoir à récompenser des services « agraires » ; à moins que la culture des carottes ne rentre dans l'industrie agraire.

Le *Giornale* signale une autre découverte qu'on a faite : c'est que diverses quittances données par les bénéficiaires de rémunérations accordées par M. Nasi accusent une curieuse parenté d'écriture. Le député Saporito, que ce fait a particulièrement intrigué, va communiquer ses impressions à la Chambre. M. Nasi va pouvoir s'expliquer.

Les sports

Un assaut d'armes à la salle Trigault, à Lyon

Un assaut d'armes auquel ont pris part deux maîtres d'escrime enseignant leur art en Suisse, M. de Beyscher, professeur d'escrime à Lausanne et M. Edouard Trigault, maître d'armes à Fribourg, a été donné à Lyon dans la salle Trigault, dimanche dernier.

Le *Nouvelliste* constate que l'assaut a été très brillant. La réunion était présidée par le général Camps, remplaçant le gouverneur militaire de Lyon, empêché. De nombreux officiers et un public civil de choix composaient l'assistance.

Le programme était divisé en deux parties ; tous les tireurs ont déployé une maestria remarquable. MM. Edouard Trigault et de Beyscher se sont particulièrement distingués, le premier par l'élégante sobriété, la correction et la vitesse de son jeu, le second par sa bravoure et sa science.

L'assaut final a mis aux prises M. Ramus, une des premières épées des salles parisiennes et M. Jean Trigault, le brillant maître lyonnais.

Echos de partout

LES BIFFINS

C'est le nom qu'on donne à Paris aux chiffonniers.

Les ouvriers du chiffon sont 5000, d'après le recensement de 1896, et les intéressés estiment ce chiffre très inférieur à la réalité.

Cette petite armée fait de la besogne utile. Le chiffonnier, sans acheter aucune matière première, et sans le secours d'aucun outillage, crée, en fait, de toutes pièces, et par sa seule activité personnelle, la valeur de la marchandise qu'il écoule. Et cette valeur n'est pas médiocre. D'après les estimations recueillies au cours de l'enquête officielle, tant du côté des ouvriers chiffonniers proprement dits, que de la part des négociants et des intermédiaires, on peut évaluer à près de 4 millions de francs la recette réalisée dans une année par l'ensemble des ouvriers chiffonniers proprement dits, sans compter les marchandises utilisées en nature. Après les manipulations et les transports que font subir aux objets recueillis les maîtres chiffonniers et les négociants, le produit final introduit comme matière première dans un grand nombre d'industries représente certainement une valeur globale de 8 à 9 millions de francs.

Telle est l'importance de la vieille industrie parisienne du chiffonnage, que des ordonnances de police réglementaient déjà au dix-septième siècle.

IL N'Y A PAS DE SOT MÉTIER

Truands de tous pays qui désirez vous enrichir, le Glamorganshire vous tend les bras. A Cardiff, s'il faut en croire le *Daily Mail*, les mendiants jouissent d'une très honnête aisance. Le journal anglais cite l'exemple d'un aveugle qui pérégrine avec sa femme et dont le ménage, bien installé, est, pendant ses courses, dirigé par une servante. Il ne lui manque plus qu'un comptable.

MOT DE LA FIN

Crétinot raconte à un de ses amis, qu'en octobre dernier un chasseur maladroit lui a envoyé une pleine charge de plomb dans le bas des reins.

— Ah ! dit-il, je l'ai échappé belle. Si j'avais été tourné de l'autre côté, sûrement c'est un cadavre qui vous parlerait aujourd'hui.

CONFÉDÉRATION

L'intérim épiscopal au Tessin. — Après deux longues séances, le Chapitre de la cathédrale de Lugano a nommé vicaire capitulaire le docteur André Primavesi, de Lugano, chanoine doyen de ce Chapitre.

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé instructeurs d'infanterie de deuxième classe les officiers dont les noms suivent : le premier-lieutenant H. Fonjallaz, de Cully ; le capitaine L. Jossevel, de Moudon, et le premier lieutenant P. Moser, de Bienne.

Monopole de l'alcool. — Le taux légal définitif de remboursement pour l'alcool monopolisé exporté, en 1903, sous forme de produits alcooliques est fixé à 94 fr. 87 par hectolitre d'alcool absolu. Dans ce chiffre ne sont pas compris les suppléments alloués pour couvrir les pertes de fabrication, etc.

En 1903, les acomptes ont été payés sur la base de 97 fr. La somme payée de trop, au montant de 3532 fr. 05 (y compris les suppléments alloués pour couvrir les pertes de fabrication, etc.), sera portée en compte lors de la fixation du taux définitif de remboursement pour 1904.

Afin de faciliter cette opération et afin de tenir compte de la réduction qui pourrait, par suite de la hausse du prix d'achat, se produire sur le nombre rond de 100 fr. inscrit au budget, le taux provisoire de remboursement pour 1904 est, en modification du budget, fixé à 95 fr.

Le Département fédéral des finances et des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'attentat de Liège. — Voici des détails sur cette affaire annoncés hier par dépêche :

Vers 2 h. 15 du matin, plusieurs personnes aperçevaient une boîte de 30 cm. de hauteur posée sur la porte de la maison de M. Laurent, chef de la brigade de Sûreté. M. Laurent, prévenu, alla chercher le commandant de gendarmerie Papyn pour avoir son avis. Il revint avec lui et le commandant examina la boîte que surmontait un long fil. Tout à coup, une explosion se produisit. Le projectile venait d'éclater, blessant 7 personnes et causant de nombreux dégâts dans la maison Laurent, et brisant en outre les carreaux des maisons voisines. Quatre des blessés sont grièvement atteints, notamment M. Papyn, qui a dû subir l'amputation des deux jambes. On ne possède aucun indice sur l'auteur de l'attentat.

---

33 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Mlle Jacqueline

PAR

MATHILDE ALANIC

Quel langage fait-il tenir à cette Merlette qui fut *elle* ?... Elle pressent une traîtrise. Le fat humilié a dû trouver quelque perfide moyen de se venger. Le désir de savoir lutte contre sa répulsion et sa frayeur instinctive. Denise d'Agrière, qui s'est tenue coite en présence de Borris, examine sournoisement sa cousine, et celle-ci a conscience de cette surveillance furtive... N'importe, son ardente curiosité l'emporte sur toute considération. D'un geste nonchalant, elle ouvre la feuille, et parcourt avidement la colonne portant la rubrique bien connue.

Son visage s'enflamme aussitôt du rouge de l'indignation et de la honte. Les mots entrevus s'enfoncent en elle, comme autant d'aiguillons cuisants... Dans un pastiche habile, Borris a imité à merveille le style alerte et souple de sa correspondante, mais pour lui faire exprimer des sentiments qui révoltent la jeune fille. Merlette y confesse, en effet, la secrète inclination qui l'incita à prendre le romancier pour confident ; c'est un aveu suppliant et humble, auquel Borris répond avec le désenchantement attristé d'un homme revenu de tout, dans la posture noble et supérieure d'un héros byronien ayant épuisé la coupe des joies terrestres...

Jacqueline, écrasée, se demande s'il aura jamais le cynisme de lui attribuer cette lettre ?... Ce serait pour la jeune fille une déchéance et un ridicule devant l'opinion publique. Et quand même, contre tout espoir, l'écrivain garderait le secret, elle se voit atteinte, à ses propres yeux, d'un affront ineffaçable, moralement outragée par le rôle donné à cette Merlette, qui fut la création de son cerveau.

Dans l'émoi terrifiant de cette découverte, le reste de la promenade s'achève pour elle à travers un brouillard. Jacqueline ne voit rien des sites que lui signale M. Haymon. D'ailleurs, l'orage éclate bientôt ; une violente averse balaie le pont. Aux premières gouttes, Denise se sauve dans le salon, se bouche les oreilles pour ne pas entendre le tonnerre et ferme les yeux en gémissant à chaque éclair. Jacqueline, au contraire, éprouve une sorte de soulagement à observer le combat des éléments furieux, le tumulte du ciel et des ondes plombées. Hélas ! son âme subit le ravage d'une tempête bien autrement redoutable que cette bourrasque !

L'ouragan s'apaise complètement pour le retour à Genève. Après le dîner, Mlle d'Agrière, en voyant les étoiles briller dans le firmament rasséréné, supplie son cousin de lui accorder une promenade sur les quais, afin de jouir de cette dernière soirée. Le docteur s'y décide facilement.

— Soit ! Allons écouter la valse du *Dernier Sorbet* ! dit-il gaiement en amenant les jeunes *filles à la terrasse du café du Nord, encombrée* de la foule élégante qui vient, chaque soir, y déguster des glaces exquises, en écoutant les mélodies entraînantes d'un orchestre italien, accompagnées discrètement par le gazouillis frêle de l'eau, battant les quais.

Une multitude de dilettantes du pavé remplit la chaussée, les trottoirs, borde les parapets, pour écouter avec une muette ferveur, les mélodies de *Tannhäuser* ou de *Manon*. Les illuminations brillantes des cafés et des hôtels se prolongent dans l'onde en reflets mouvants et, de temps à autre, l'éclair du phare tournant projette un rayon d'argent sur le lac, d'où s'élance la gerbe diamantée d'une fontaine lumineuse.

L'animation de la foule, la profusion des clartés électriques, cette musique passionnée, ravissent Mademoiselle d'Agrière. Des sensations vives, presque brutales, peuvent seules secouer l'indifférence de sa petite âme froide. Les soirs de Genève ont conquis Jacqueline par un charme plus subtil. La joie de vivre épandue partout dans ces nuits d'été détermine d'ordinaire, chez elle, par une bizarre réaction, une mélancolie douce qui va, aujourd'hui, jusqu'à la désespérance.

Les voix tendres ou éplorées des violons, résonnent au fond de son âme. Certains accords pathétiques la font tressaillir de tous ses membres, lui déchirent le cœur et lui arrachent même des larmes qui coulent silencieusement dissimulées par la voilette.

M. Haymon, qui écoute en battant la mesure, tout en regardant les figures attentives des auditeurs, se lève en sursaut avec des signaux joyeux.

— Tiens ! voilà Sorbel !.. Xavier, par ici !

Le jeune homme fend le rassemblement avec d'énergiques coups d'épaules. Au premier coup d'œil qu'elle jette vers lui, Jacqueline remarque sa pâleur, visible même sous le rayon électrique, et une inquiétude la saisit.

— *Je vous cherchais* ! dit Xavier *dès qu'il* peut arriver près du docteur. Je viens vous faire mes adieux, car je prends le premier rapide du matin pour Paris. Maman m'a envoyé une longue dépêche. Claudinet s'est sérieusement blessé en tombant du trapèze. Mon beau-père et les deux siens sont actuellement en Corse. Ma mère se trouve donc seule à Ville d'Avray avec son petit estropié et perd un peu la tête. Je ne veux pas la laisser dans cette inquiétude un jour de plus.

Il parle en hâte d'une voix saccadée. Il y a quelque chose de particulièrement touchant dans la façon enfantine dont ce grand et sérieux garçon prononce *maman*. Xavier adore, en effet, cette mère faible et douce, et toujours il a manifesté la plus délicate sollicitude pour ses jeunes frères, beaucoup moins fortunés que lui. Claude, le plus petit et le plus intelligent, est son favori. Jacqueline devine l'anxiété qui tourmente son camarade et s'y associe de sa sympathie la plus chaleureuse. Mais vainement cherche-t-elle des mots consolateurs, persuasifs, des mots qui soulagent et qui réconfortent. Le saisissement de la mauvaise nouvelle achève de l'accabler.

— Sortons d'ici ! fait vivement le docteur en jetant la monnaie sur la table, et en entraînant Xavier, suivi aussitôt par Jacqueline, tandis que Denise, contrariée du dérangement, hume avec soin le reste de sa glace.

Ils se dégagent avec difficulté de la cohue, et parviennent enfin au pont du Mont-Blanc, dont la perspective se dessine par deux rangées de lumières. La brise leur apporte en bouffées harmonieuses les trilles des flûtes et les roulades des chanteurs.

Denise reste en arrière comme la femme de Loth, pour regarder avec regret la région claire et bruyante, la gaîté de fête qu'ils abandonnent. Jacqueline plonge ses yeux blessés dans la nuit transparente qui, au large du Léman, enveloppe le ciel et les eaux, tout en cheminant près du docteur qui *essaye de* tranquilliser Xavier par une foule de conjectures optimistes.

— J'irai visiter Claudinet dès que nous arriverons à Paris, dans une dizaine de jours, dit Mademoiselle Haymon, la voix presque timide. Voulez-vous me charger de quelque message pour votre grand'mère que nous reverrons dès demain.

— Merci ! répond-il avec effort, mais le ton amolli d'une émotion. Dites à grand'mère que je reviendrai aussitôt que les choses prendront une tournure rassurante et que mon beau-père sera de retour. Je resterai encore quelques jours à Annecy près d'elle.

Ils marchent côte à côte, quelques minutes silencieux, mais l'union de leurs pensées se révèle pour ainsi dire dans l'eurythmie de leurs allures réglées au même pas. Denise renonce enfin à contempler le mirage des plaisirs perdus et, rejoignant les deux jeunes gens, glisse entre eux sa mince personne.

— Quelle journée mouvementée ! soupire-t-elle. Nous ne supposions pas qu'elle finirait si tristement pour vous, Monsieur Xavier ! Nous avons fait tant et une si jolie excursion sur le lac !... Et comme c'était amusant de rencontrer M. Borris sur le bateau ! On l'aurait averti de notre passage qu'il ne se fût pas trouvé là plus à point !...

— Vraiment ? c'était, en effet, une coïncidence bien étonnante ! répète Xavier dont la voix prend un accent bref et cassant.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

La *Sténographie* n'est pas d'invention aussi moderne que beaucoup le pensent peut-être ; c'est, en effet, aux Grecs et aux Romains que remontent ses origines, d'après un curieux *article paru dans le dernier fascicule du* NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ et qui nous donne, avec un intéressant historique, les principes généraux des méthodes actuelles et un exemple du système Duployé. Signalons dans le même fascicule de nombreuses biographies, pour la plupart illustrées de jolis portraits : *baronne de Staal, Mme de Staël, Stahl, Stamboulov, Stanhope, Stanislas, Leczynski, Stanley, Staunton, Stead, Steeg, Steele, Stein, Steinlein, Stephenson* ; une très instructive notice sur la *Statistique* ; des articles scientifiques sur la *Statique*, la *Stéréochimie*, la *Stéréométrie*, la *Stéréotomie*, les mots *Stade, Stand, Stage, Stalagmite, Stance*, etc. (Le fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

FRIBOURG

Conseil d'Etat (Séance du 18 mars 1904). — Le Conseil nomme M. Maurice Masson, agrégé des lettres, à Paris, professeur extraordinaire à l'Université et lui attribue la chaire de littérature française.

— Il nomme, en outre, M. Pillonel, Florentin, maître-carrier, à Seiry, officier suppléant de l'état civil du 2me arrondissement de la Broye (Seiry).

Examens. — Les examens de fin de semestre des cours agricoles d'hiver de Pérolles auront lieu mardi prochain, 22 mars de 8 h. du matin à midi et demi. — 41 élèves ont fréquenté les cours de l'hiver 2903 1904. — Ces examens sont publics. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'Ecole sont cordialement invitées à y assister.

Football. — Le Technicum F.-G. a eu une *suite ininterrompue de jolis succès ces derniers* dimanches. Le 28 février, sa première équipe triomphait de l'Ancienne F.-G. I, par 3 goals à 2. Le dimanche suivant, l'équipe deuxième du Technicum battait l'Ancienne II par 5 goals à 3. Enfin, dimanche dernier, le Technicum II recevait la visite de l'excellente équipe de l'*Institut Mon-Désir* de Payerne ; le match très vivement mené s'est terminé par un nouveau succès des blancs et noirs, lesquels mettent à leur actif 2 goals, tandis que l'équipe payernoise, malgré de très belles échappées de ses avants, n'en peut marquer aucun.

Un trésor. — Dernièrement mourait à Lustorf, près Guin, un vieil original, vétérinaire de sa vocation. Bien qu'il vécût de façon très modeste et ne fît pas de grandes dépenses, il ne laissa presque aucune fortune. Ses héritiers demandèrent le bénéfice d'inventaire. Comme *l'actif ne suffisait pas* à payer les dettes, ils répudièrent la succession.

Les rares meubles du vétérinaire furent vendus en mise publique. Un agriculteur acquit pour quelques sous une armoire pleine de vieilles bouteilles à remèdes et de drogues *éventées. Lorsqu'il vida le meuble*, il y trouva, cachés sous d'autres objets, deux carnets de caisse d'épargne d'une valeur de 7500 fr. d'une banque de Berne. Un autre acquéreur trouva 100 fr. dans une vieille table.

A qui reviennent ces valeurs ?

Le Code civil fribourgeois définit « trésor » tout bien dont le propriétaire ne peut être retrouvé. Or, dans le cas particulier, le propriétaire est connu : c'est le vétérinaire, et, lui mort, ses héritiers. La faillite est révoquée, puisque la succession est suffisante pour payer les dettes. Le fait que la succession a été répudiée est sans effet. Mais les acquéreurs ne sont pas contents.

De Fribourg au Mouret. — Il sera créé, entre Fribourg et le Mouret, une troisième course postale à dater du 1er mai prochain. Le départ est fixé à 11 h., et le retour à 2 h. 50

Société fribourgeoise des Amis des Beaux-Arts. — Mardi 22 mars, à 8 ¼ h., au local, réunion familière et discussion artistique.

Tous les membres de la Société sont invités à y assister.

Un mot aux producteurs de lait

Bulle, 18 mars.

La *Liberté* a maintes fois ouvert ses colonnes à des articles reprochant au paysan fribourgeois, spécialement à celui des régions montagneuses, d'envoyer trop de lait aux *fabriques, alors qu'il pourrait en retirer un plus grand profit en l'employant à l'élevage* ou à d'autres usages de la ferme. Pour être fondé en général, le reproche comporte cependant des exceptions.

Il y a, par exemple, dans les environs de Bulle un éleveur entendu, qui compte actuellement *dans ses écuries une vingtaine de* superbes veaux. Ajoutons que son dernier mot n'est pas encore dit, car son idéal est d'arriver à la trentaine, d'ici à l'alpage. Dans une année ou deux, ce jeune bétail représentera une somme fabuleuse. Cet éleveur consacre à l'élevage tout son lait d'hiver.

En outre, les producteurs de lait qui alimentent les fabriques, à raison de 12 à 13 centimes le litre, se recrutent dans la classe des petits et moyens propriétaires ou fermiers; mais dans les grandes exploitations, il n'est pas rare de voir le lait manipulé et utilisé dans la ferme même. On élève ou engraisse quelques veaux ; on fait du beurre, du vacherin et du fromage, produits qui se vendent fort bien pour la consommation dans le pays. Les déchets du lait ainsi transformé servent à leur tour à l'élevage et à l'engraissement du bétail de charcuterie et quelquefois du bétail de boucherie, que le pays ne fournit pas en suffisance pour ses *besoins : on sait qu'on importe assez fré*quemment des animaux destinés aux abattoirs de Fribourg et même de Bulle. Enfin, le ménage trouve là de quoi s'approvisionner substantiellement et presque sans frais. En été, le bétail est envoyé à la montagne et le personnel de la ferme peut librement vaquer aux travaux des fenaisons, les plus considérables de toute l'année.

Malheureusement, l'exemple de l'éleveur auquel il est fait allusion, au commencement de ces lignes, est un phénomène presque *unique chez nous et la situation que je viens* de décrire ne convient pas à l'ensemble de nos agriculteurs. Un grand nombre n'ont que quelques pièces de bétail et ne sont pas placés pour tirer de leur lait tout ce qu'on peut en obtenir dans une grande exploitation. Passe encore pour la production du beurre, mais ils ne pourraient pas, par exemple, fabriquer avantageusement du fromage. Pour cela, il leur faudrait se réunir, *revenir en quelque sorte au système de nos fromageries* d'autrefois où un fabricant, aux gages de la Société, travaillait pour le compte de celle-ci et où les sociétaires participaient aux produits de la fabrication dans la mesure de leur apport en lait. Peut-être reviendra-t-on à ces associations ou à quelque chose d'analogue ; elles ont pendant longtemps rendu d'excellents services et joué dans le pays un heureux rôle économique, voire même social ; mais pour le moment, ces associations sont dissoutes et, dans tous les cas, leur activité est paralysée. Il faut donc apprendre à s'en passer.

Cependant, même dans les petites et moyennes exploitations, on peut tirer de son lait un meilleur parti qu'en l'envoyant à la fabrique. Il n'est pas besoin, à l'heure qu'il est, d'être gros propriétaire pour élever *un bon veau ; les Syndicats d'élevage sont* accessibles à toutes les étables et leur influence bienfaisante pénètre dans les plus modestes troupeaux. Un petit propriétaire isolé peut aisément élever quelques porcs, engraisser l'une ou l'autre pièce de bétail. Or, il est démontré qu'en procédant *intelligemment et avec soin, dans tous ces modes* d'emploi, le lait rapporte plus de 12 ou 13 centimes le litre.

Il faut plaindre les ménages où presque tout le lait prend le chemin de la fabrique, qu'elle soit condenserie ou chocolaterie. C'est la sève du pays qui s'en va. On obtient *plus vite son argent, il est vrai, car* les payements se font régulièrement et à époque fixe. Oui, à meilleur temps, c'est encore vrai, car il suffit de traire ses vaches et de fourrager son bétail matin et soir. Mais tout n'est pas là. Cet argent sera bien *vite dépensé, si l'on ne veut pas affamer le* ménage. Or, tout ce que l'on achète, en aliments, denrées coloniales ou autres, ne remplacera jamais, en valeur nutritive et à prix égal, le lait ou ses dérivés. Pas même le vin que l'on achète en gros du premier voyageur de commerce venu à raison de 50 ou 60 centimes le litre !

SERVICES RELIGIEUX

Eglise du Collège

20 MARS, DIMANCHE DE LA PASSION

Fête titulaire de la Confrérie de la Bonne Mort

A 2 ½ h., assemblée de la Confrérie, sermon du R. P. Corneille et bénédiction du Très Saint Sacrement.

Après la réunion, inscription des nouveaux membres.

La réunion des mères chrétiennes aura lieu à l'église Notre-Dame, à 8 heures, *lundi 21 mars.* — Sainte Messe, indulgence *plénière aux conditions ordinaires, pour les* membres de l'Association.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

Dimanche 20 mars ; 10 ½ h., messe basse.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La guerre russo-japonaise

Saint-Pétersbourg, 19 mars.

L'amiral Alexeieff télégraphie au czar, de Mouk'den, en date du 18 mars : Le général Mitchenko annonce que d'après des rapports qui lui sont parvenus de Pou-Yang, on aurait observé dans cette région de l'infanterie japonaise avec quelques canons. La subsistance des troupes japonaises se ferait au moyen de chars *appartenant à des Coréens. Quant à la* cavalerie ennemie, on n'a observé que quelques patrouilles mal montées. Des cavaliers russes se sont rencontrés près de Tching-Ping-Yang, à 5 verstes de Au-ju, avec de l'infanterie ennemie, qui a fait feu sur les éclaireurs russes. Un cheval a été tué.

Londres, 19 mars.

On télégraphie de Shangaï aux journaux : Des informations de source russe, arrivées de Port-Arthur, disent que le cuirassé japonais *Mikasa* a été frappé par une dizaine d'obus pendant le combat du 10 au 11 et serait sérieusement endommagé. Tous les docks japonais seraient *remplis de navires de guerre en réparation* ; les hôpitaux japonais auraient reçu 2000 blessés.

Londres, 19 mars.

On télégraphie de Tien-Tsin au *Standard* que le ministre de Russie à Pékin a renouvelé sa protestation contre l'envoi de troupes chinoises au-delà de la grande muraille. Il demande le retrait de ces troupes, ajoutant que si satisfaction n'était pas donnée à la Russie, ce pays pourrait être obligé d'agir, leur présence indiquant que la Chine abandonne sa neutralité en faveurs de Japonais.

Le ministre de Russie a renouvelé sa menace, en donnant à entendre que les troupes russes marcheraient, le cas échéant, sur Pékin.

On croit savoir que le gouvernement chinois a refusé de rappeler ses troupes.

Saint-Pétersbourg, 15 mars.

Le *Messager du Gouvernent* annonce *que le capitaine Jwkow, de l'état-major* général, a été chassé de l'armée pour avoir vendu aux Japonais des secrets militaires.

New-York, 19 mars.

On télégraphie de Che-Pou au *Herald* Suivant des renseignements recueillis, par le correspondant du *Herald*, les Russes déploient une activité fiévreuse à Moukden, Lia-Yang et Haitchen. Ils enverraient sur le Yalou des renforts commandés par des officiers choisis et auraient 90,000 hommes en Corée.

Paris, 19 mars.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg à l'*Eclair* que l'état major russe n'a reçu vendredi que des dépêches ordinaires de service. Il n'y est question d'aucun engagement ou incident à Port-Arthur.

Londres, 19 mars.

On télégraphie de Nioutchouang au *Times* :

Les bruits suivants lesquels les Japonais se seraient établis dans le Sud de la Mandchourie ne reposent sur aucun fondement ; il n'y a pas de Japonais au Nord du Yalou ; aucun de leurs éclaireurs n'a été vu depuis le commencement de mars.

D'autre part, les Russes ont traversé le Yalou au Sud ; ils ont laissé des détachements pour garder les communications. Les Russes se demandent s'ils devront ou non défendre Nioutchouang ; ne pouvant plus s'assurer la protection du pavillon français, ils renforcent successivement la garnison.

Seoul, 19 mars.

Treize personnes, mêlées à l'assassinat de l'*impératrice, ont été pendues l'autre nuit, en compagnie de 22 brigands de* grand chemin.

Londres, 19 mars.

L'Amirauté annonce que le sous-marin *A 1* a été coulé par un transatlantique, en face du phare flottant de Mad, à 3 h. de l'après-midi. Il s'est perdu corps et biens. Deux officiers, un lieutenant et un sous-lieutenant, se trouvaient à bord. Le *A 1* était un sous-marin du plus récent modèle.

La *Daily Mail* donne la version suivante de la perte du sous-marin :

Vendredi, le sous-marin avait reçu l'ordre de prendre position devant le phare flottant de Mad, à trente pieds de fond, et d'attendre dans cette position l'arrivée d'un cuirassé de l'escadre ennemie, de l'attaquer, puis de remonter à la surface.

Comme il exécutait cet ordre, le transatlantique *Warwick Castel* parut, marchant dans la direction du sous-marin. Il se peut que le paquebot n'ait pas été aperçu dans le sphériscope du sous-marin et que ce dernier n'ait pas eu le temps de se garer. Quoi qu'il en soit, le paquebot *continua sa route et heurta le sous-marin.* Les passagers et l'équipage du transatlantique disent avoir aperçu un objet brillant, de la forme d'une torpille, ce qui leur fit supposer que le bâtiment avait été frappé par un de ces objets, et ce ne *fut que plusieurs heures après l'accident* que l'on commença à redouter une catastrophe.

Les recherches aboutirent à la découverte de la coque, coulée par sept brasses de fond, et des cadavres.

Liège, 19 mars.

Un anarchiste a été arrêté à Herselt ; on croit qu'il a participé à l'attentat de Liège.

Le commandant de gendarmerie Papyn, qui a dû subir l'amputation des deux jambes, a eu vendredi plusieurs évanouissements. On a procédé dans la soirée à une transfusion de sang, qui a bien réussi. Toutefois, l'état du patient est toujours très grave. L'état des autres blessés est satisfaisant.

Le *XXme Siècle* dit que l'on est en présence d'un attentat anarchiste ; quelques indices écrits semblent le prouver. Récemment des anarchistes allemands ont été expulsés.

Gibraltar, 19 mars.

Les bâtiments publics sont pavoisés en l'honneur de l'empereur Guillaume. L'empereur et sa suite ont rendu visite au gouverneur.

Paris, 19 mars.

Suivant la direction de l'assistance publique, les hôpitaux de Paris regorgeraient actuellement de typhiques. Ils seraient 400, sans parler des cas placés en observation.

Buda-Pest, 19 mars.

Vendredi, les Croates se sont livrés à de graves excès vis-à-vis des Serbes. Les fenêtres de maisons habitées par des Serbes ont été brisées. La police a dû mettre sabre au clair et procéder à de nombreuses arrestations.

Odessa, 19 mars.

La peine de la relégation a été prononcée contre 230 étudiants de l'Université qui s'étaient livrés à des démonstrations hostiles à l'égard du gouvernement. 100 autres ont été arrêtés et 70 punis d'arrêts en chambre.

Tarnopol, 19 mars.

Une révolte a éclaté dans la prison. On a dû faire appel à la troupe pour rétablir l'ordre parmi les prisonniers.

Sofia, 19 mars.

Des combats assez vifs ont eu lieu près de Bourgas entre des garde frontière bulgares et des postes turcs qui molestaient la population bulgare de la frontière. Les Turcs ont été repoussés.

Lausanne, 19 mars.

Le train Paris-Lausanne No 1085, partant de Vallorbe à 7 h. 35 pour arriver à Lausanne à 8 h. 50, a déraillé ce matin, en sortant de la gare de Vallorbe.

La locomotive s'est bien engagée sur la voie de Lausanne, mais le fourgon a pris celle de Pontarlier. Il s'est couché sur le flanc et a été sérieusement endommagé. Les employés qui s'y trouvaient ont reçu des contusions peu sérieuses. Les voyageurs n'ont pas de mal.

Le train est encore à Vallorbe.

Neuchâtel, 19 mars.

Un Comité composé de personnalités des partis indépendant, libéral et *socia*liste de la ville de Neuchâtel et comprenant deux députés et quatre conseillers généraux, a décidé de lancer dans le *canton une demande de referendum* contre le Code scolaire, récemment adopté par le Grand Conseil.

En souscription :

Ouna fourdèrd dè-j-èlyudzo

Conto, fâchè, gouguenètè

Contes, farces, bons mots en patois gruyériens, publiés dans l'*Ami du Peuple* par TOBI DI-J-ÈLYUDZO, et réunis en un volume de 320 pages.

Prix de souscription : 2 fr. 50

S'adresser, en indiquant le nombre d'exemplaires, à la rédaction de l'*Ami du Peuple*, à Fribourg.

N. B. — Une fois la souscription close, le prix de l'ouvrage sera de 3 fr.

BIBLIOGRAPHIE

LES MONUMENTS DE L'ART EN SUISSE *(Kunstdenkmæler der Schweiz)*, publication de la Société suisse des monuments historiques, nouvelle serie, troisième fascicule, Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs.

Il vient de paraître un nouveau fascicule de cette remarquable publication ; c'est la troisième. Tandis que les deux premières renfermaient les travaux de MM. Rahn et Zemp, celui-ci contient un mémoire de M. Albert Nœf, l'érudit archéologue cantonal vaudois, sur le portail méridional de l'église de Saint-Ursanne.

Ce portail roman, du XIIe siècle, est un de nos plus précieux *monuments d'architecture.* Il est à différents points de vue. D'abord, il est parfaitement conservé, puis il offre une curieuse similitude avec celui dit de Saint-Gall à la cathédrale de Bâle, et il est, dans son ensemble et dans ses détails, composé avec un art sain et robuste ; il offre des chapiteaux, un tympan et d'autres sculptures d'un haut intérêt ; enfin il présente sur toutes ses parties, les vestiges d'une ancienne décoration peinte dont l'effet dut être merveilleux jadis, et que M. Nœf a pu, grâce à de patientes recherches, restituer entièrement sur des relevés d'une scrupuleuse exactitude. Ces relevés sont reproduits en de superbes planches hors texte en couleurs, qu'accompagnent les plans et vues du portail. *Il faut naturellement que le lecteur se* rende bien compte que cette polychromie, si variée dans ses motifs, si habilement répartie pour faire valoir et animer les reliefs et les creux de l'architecture et de la sculpture, a été conçue pour être vue en plein air, sur une surface vigoureusement modelée et exposée au Midi, ce qui fait que son aspect un peu violent peut être, sur le papier, devait être, quoique absolument conforme quant à la valeur des tons, plus enveloppé et plus séduisant.

Le nom d'Ursanne n'est autre que celui d'Ursicin déformé par l'usage. Sous ce vocable, la petite ville jurassienne possédait un antique monastère de Bénédictins qui devint dans la suite des temps une collégiale de chanoines Augustins. On conçoit que son église ait eu une certaine splendeur. Il faut louer la Société des monuments historiques, dont l'œuvre est si digne d'attention, d'avoir fait connaître, et grâce à M. Nœf d'une façon aussi complète, un édifice que peu de nos lecteurs ont vu, bien certainement.

Les Monuments de l'Art en Suisse paraissent en français et en allemand et sont imprimés avec grand soin. Le but de la publication, que les membres de la Société reçoivent pour leur cotisation et qui se vend à un prix un peu plus élevé aux non-sociétaires, est de donner des reproductions parfaites des principaux monuments d'art de notre pays et principalement de ceux auxquels la Société a voué ses soins ou dont elle a entrepris le relevé systématique.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 19 mars 1904

BAROMÈTRE

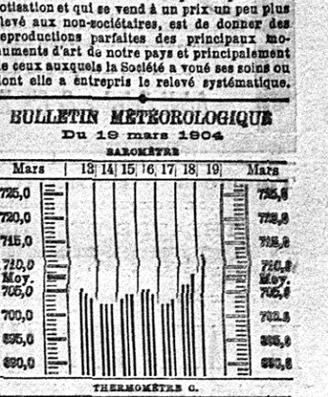

THERMOMÈTRE C.

Mars	13	14	15	16	17	18	19	Mars
8 h. m.	—3	—3	—1	4	5	3	0	8 h. m.
1 h. s.	3	7	10	9	7	10		1 h. s.
8 h. s.	3	6	9	7	7	7		8 h. s.

Température maximum dans les 24 heures 12°

Température minimum dans les 24 heures —1°

Eau tombée dans les 24 h. —0mm.

Vent | Direction S.-W.

Vent | Force faible

Etat du ciel presque couvert

Conditions atmosphériques en Europe :

A l'Est, le régime de la haute pression persiste ; à l'Ouest et au Sud Ouest, la température *s'est relevée ; au Sud, la dépression, dont le* centre se trouve sur la mer Tyrrhénienne, continue. Temps couvert en France, en Allemagne et dans les Alpes, mais sec cependant. Brouillard vers le matin dans notre pays éclaircie à midi et lent relèvement de température.

Temps probable dans la Suisse occidentale ; Ciel variable ; brumeux par place, température montante.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

La famille Pugin, à Romont et M. Jules Pugin, curé à Chevrilles, recommandent aux prières l'âme de leur chère mère.

Madame Adèle PUGIN

pieusement décédée à la cure de Chevrilles, le 17 mars, à l'âge de 71 ans, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Romont, le lundi 21 mars, à 9 h.

R. I. P.

L'Office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Emma BISE-REMY

aura lieu lundi 21 mars, à 8 h. du matin, en l'église du Collège.

R. I. P.

REMÈDE D'ABYSSINIE
EXIBARD
en Poudre, Cigarettes, Tabac à fumer
Soulage et Guérit
L'ASTHME
H. FERRÉ, BLOTTIÈRE & Cie
102, Rue Richelieu, PARIS.

LA CROISSANCE

Il est de la plus haute importance de surveiller de très près la croissance des enfants, *et de lui venir en aide. Pour cela, il faut recourir :*

1° Aux préparations de chaux (et surtout au lacto-phosphate de chaux) qui aideront aux formations ou aux réparations des os.

2° Au tonique par excellence : le quinquina.

3° A la viande (qui fera du muscle).

Le **VIN DE VIAL**, qui contient les principes actifs du quinquina, de la viande, unis au lacto-phosphate de chaux, pourvoit de la façon la plus heureuse à cette triple indication de la croissance.

Salem Aleikum
Cigarettes
Pas de confection, seulement la qualité
No 3 coûte 4 ct No 4 : 5 ct.
No 5 : 6 ct. No 6 : 8 ct.
No 8 : 10 ct. No 11 : 12 ct.
la pièce.
En vente dans les magasins de cigares
Fabrique de tabacs et cigarettes orientales « Yenidze »
DRESDE H2870 884
Plus de 700 ouvriers

PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite. Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes. Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'*Elixir de Virginie* qui vous rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon 5 fr. Envoi gratuit de la brochure explicative par F. Uhlmann, Eyraud, Genève. 107

Soieries noires

et couleur, pures teintes garanties à l'usage, ainsi que soies en tous genres et en dessins modernes. Robes-dentelles et paillettes, blouses, ruches, plissés. Echantillons franco sur indication des genres préférés.

Union des fabriques de soieries 15

Adolf Crieder & Cie, Zurich

Tournées FRÉDÉRIC ACHARD

M. SCIPION, administrateur

THÉATRE DE FRIBOURG

Dimanche 20 mars 1904

Bureaux à 7 ½ heures. Rideau à 8 heures.

Les deux plus grands succès du théâtre contemporain

LE CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE

Vaudeville en cinq actes, de MM. LABICHE et MARC-MICHEL

LE TESTAMENT DE CÉSAR GIRODOT

Comédie en trois actes, de MM. Adolphe BELLOT et Edmond VILLETARD

Ordre du spectacle : *1. Le Testament de César Girodot ;*
H1127F *2. Le Chapeau de paille d'Italie* 946

AVIS. — Le spectacle sera terminé avant minuit

PRIX HABITUELS DES TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Pour la location, s'adresser comme d'usage

COMMERCE DE VINS ET LIQUEURS

Spécialité de vins du Vully et vins d'Arbois

Sl. PELLET jeune, MORAT

Vin blanc, beau gris du Piémont, à 35 fr. l'hectolitre
» » d'Espagne, » 32 » »

Fûtaille à disposition H842F 716

Le "GALA PETER" NE RASSASIE JAMAIS

Dr-méd. EMILE FRICKER, Berne

Rue du Cygne, 4

(vis-à-vis de la gare)

spécialiste pour les **maladies de l'estomac et des intestins.**

Consultations : Jours ouvriers, de 10-12 heures
» » » 1 ½-3 »
» Dimanches, » 10-12 »

Se méfier des contrefaçons. *Médaille d'or Vevey 1901.*

Pharmacies d'office

DIMANCHE 20 MARS

Pharmacie Schmidt, *Grand'Rue.*

Pharmacie Stajessi, *rue de Romont.*

Les pharmacies qui ne sont pas d'office les jours fériés, sont fermées de midi au lendemain matin.

On désire placer

UNE FILLE

sortant de l'école, âgée de 14 ½ ans, pour aider dans famille honnête ; de préférence dans une famille de négociant. Traitement familial exigé. On ne demande pas de gage. Entrée etc. selon entente. Offres sous chiffres S766Y à Haasenstein et Vogler, Soleure.

On cherche à reprendre un

CAFÉ

ou restaurant.

Adresser les offres avec conditions et reprises par écrit sous H1171F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

FROMAGES

J'expédie contre remboursement en colis postaux de 5, 10, 15 et 20 kilos, du fromage d'été vieux et gras, de l'Emmenthaler, légèrement endommagé à 65 cent. le ½ kilo. J. Stadelmann, Lucerne, Fromagerie. Zürichstrasse 975

A LOUER

à 20 minutes de Châtel-Saint-Denis, une

maison de campagne

de 5 pièces meublées et un **chalet** contigu de 2 pièces, avec jardin anglais.

S'adresser à **M. Philipona, procureur général, à Fribourg.** H1126F 973

SAGE-FEMME de 1re classe

Mme Ve RAISIN

Reçoit des pensionnaires à toute époque.

Traitement des maladies des dames.

Consultations tous les jours

Confort moderne

Bains. Téléphone.

I, rue de la Tour-de-l'Ile, I

GENÈVE 76

A LOUER

à Guin, deux logements, un à entrer à volonté et l'autre pour le 25 juillet ; le 2me étage est composé de 5 chambres et le 3me étage de 3 chambres, chambre de bains, cuisine, cave, galetas, buanderie, eau dans la maison, jardin si on le désire. Prix très modérés.

S'adresser à M. **J.-A. Philipponnaz, à Guin.** H559F 554

Plus de mauvaises odeurs

provenant d'éviers et cabinets, moyen simple, indiqué *gratuitement.* Ecrire F. Excelsior, 4, rue de Lausanne, Genève. 866

Jeune homme

intelligent, âgé de 21 ans, ayant été presque 1 année dans la Suisse française, cherche place pour la saison comme **portier ou valet de chambre.** 972

Certificats et photographie à disposition. S'adresser à la *cure de Würenlingen* (Argovie).

A LOUER

Boulevard de Pérolles, No 5, au 3me étage, un **beau logement de 5 pièces,** chambre de bonne, chambre de bain et mansarde Gaz et lumière électrique.

S'y adresser. 967

Employés d'hôtels

sont demandés pour hôtels de montagne, Valais et Vaud : Gouvernantes d'office et étage, sommelières de salle, femmes de chambre, filles d'office, filles pour lingerie, laveuses de linge, cuisinières-chefs, cuisinières à café, laveuses de vaisselle, sommeliers de salle, seconds cuisiniers, pâtissiers-entremettiers, casseroliers, jardiniers, secrétaire volontaire, domestiques de campagne. H31319L 969

Adresser offres J. Gilliox, Monthey, Valais.

La meilleure des

MOTOCYCLETTES

la "Nationale „ de 2 ¾ HP

est en vente chez

GOTTLIEB STUCKY,

Rue des Alpes, 93 895

MODES

Exposition de chapeaux modèles et nouveautés pour la saison, dès mardi 22 courant.

H1171F 974 **Mlle HUBER,** *ancien hôtel Zæhringen.*

N.-B. — On demande une **apprentie** et **ouvrière.**

A LOUER pour le 25 juillet

2 appartements

de 5 et 6 pièces, rue de Romont et en face de la gare.

S'adresser, ROUTE NEUVE, 36. H1163F 968

AUX FIANCÉS

N'achetez pas vos meubles avant d'avoir visité les beaux et grands magasins du **MOBILIER COMPLET,** Boulevard de Grancy, à Lausanne. — Une simple promenade dans nos galeries vous convaincra de la modicité de nos prix et de notre grand choix concernant l'installation d'une maison complète, Tous nos meubles sont garantis sur facture. H31202L 970

SOUMISSION

L'Administration des Eaux et Forêts, Entreprise Thusy-Hauterive, à Fribourg, met en soumission :

1° Le charriage du matériel nécessaire à la ligne électrique : Marly, Tinterin, Alterswyl, Mellesried, Heitenried, Albligen, Ueberstorf, Flamatt, à savoir : poteau, isolateurs et cuivre.

Pour la première partie, matériel à prendre à Fribourg, pour la seconde partie, à Flamatt.

Indiquer les prix par poteaux et par 100 kg. de matériel.

2° La fourniture et mise en place pour chaque poteau des cailloux nécessaires, à savoir : 1 m³ pour 15 poteaux en moyenne, cailloux de 12 à 15 cm.

Indiquer les prix par m³, rendu sur place.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au bureau de l'Entreprise. H1446F 963

Terme de la soumission, samedi 26 mars 1904.

Entreprise Thusy-Hauterive.

A LOUER

pour de suite

un magasin

situé dans une des rues les plus fréquentées de Fribourg.

Adresser les offres sous H1163F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 964

Jeune fille

de bonne famille, catholique, est demandée le plus tôt possible pour aider dans le ménage. Pension et leçons d'allemand gratuites.

S'adres. à **Mme Renz Oberwyl, bei Basel.** 954

Toute ménagère économe et pratique devrait se servir des produits

Knorr

tels que :

Fleurs d'avoine Knorr

la meilleure nourriture pour les enfants ; très bon pour la formation des os et du sang.

Crème de riz Knorr

excellente pour potage, pudding, etc. 965

Vicarino & Cie.

A VENDRE

environ H903F

100 paquets bardeaux

pour toits.

S'adres. à **M. Progin,** *chef de section,* **à Misery.** 775 395

Livres anciens et nouveaux ainsi que bibliothèques complètes, antiquités de tous genres, images, etc ; spécialement livres de généalogie écrits en petit, **sont achetés à bon prix,** fait des offres personnelles dans ses tournées. **M. Werner Hausknecht,** *Saint-Gall.* 955

UN JEUNE HOMME

s'intéresserait *dans un petit commerce ou industrie.*

Apport : 3000 fr.

Adresser les offres, par écrit, sous chiffres H1139F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 947

Associé

ou *commanditaire,* avec apport de **10 à 20,000 fr.** est demandé pour extension commerce prospère.

Adresser les offres par écrit à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1120F. 941

THÉ Burmann

Préparé par J. BURMANN *pharmacien*

LE LOCLE (Suisse)

De tous les Thés dépuratifs connus, le *Thé Burmann* purgatif, rafraîchissant, antiglaireux, est le plus estimé, pour sa préparation soignée et ses qualités éminentes pour guérir les constipations, migraines, étourdissements, âcretés du sang, jaunisse, hémorroïdes, etc.

La faveur dont il jouit a fait naître une foule d'imitations, exigez donc dans chaque pharmacie le **véritable THÉ BURMANN** *à 1 fr. la boîte,* n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins, comme les pilules purgatives. 935

Lundi, 21 mars, à 8 h. soir

Salle de la Grenette

ZERMATT

ET LE 949

Cervin

Conférence avec projections et CYNÉMATOGRAPHE

Au magasin L. DALER et Cie

10, *Avenue de la Gare,* 10

Grand choix de bicyclettes

Solidité, élégance

De course, de luxe et ordinaires

MOTOCYCLETTE " MINERVA "

La machine la plus perfectionnée

à moteur le plus puissant et le plus simple

LA MACHINE DU TOURISTE PAR EXCELLENCE

Réparations et accesoires 971

Demandez gratuitement

mon nouveau catalogue, plus de 700 reproductions photograph. de

Joaillerie. Bijouterie. Horlogerie.

CONTROLÉE

E. LEICHT-MAYER, Lucerne, XI, Près de la CATHÉDRALE

CHOCOLAT KOHLER

Bains du funiculaire

Bains électriques au tanin pour affections nerveuses et musculaires.

Bains au sel marin et **bains sulfureux.**

Bains ordinaires amidonnés et au son Maggi.

Chauffage central. Ouverts tous les jours. 435

SOCIÉTÉ SUISSE

d'assurances générales sur la vie humaine

A ZURICH

(précédemment : **Caisse de Rentes suisse**)

Fondée en 1857. *Mutualité absolue.*

Capital assuré : fr. 168,000,000. Fonds de garantie : fr. 73,300,000
Rentes assurées : 1,465,000

Tous les bonis d'exercice reviennent

AUX ASSURÉS-SOCIÉTAIRES

Renseignements, projets, etc., sont fournis *gratuitement* par : H755F

Ryser & Thalmann, agents principaux

Bureaux : 6, **Grand'Fontaine,** *Fribourg*

Vicarino & Cie

Téléphone. 5, rue de Lausanne. Téléphone.

CARÊME. CARÊME.

Stockfisch. Coodfisch. Morue d'Islande. Thon ouvert et en boîtes. Sardines.

Conserves : Saumons. Truites saumonnées. Pâtes alimentaires. Légumes. Fruits secs. H4941F

BEURRE VÉGÉTAL. *BEURRE DE COCO.*

Livraison prompte à domicile.

Les soussignés

F. Trezzini et F. Tarchini

ont l'honneur de faire part au public de **Châtel-Saint-Denis** et des environs qu'ils s'établissent comme H1042F 836

GYPSEURS-PEINTRES

et qu'ils s'efforceront, par un travail prompt et soigné, à des prix très modérés, de contenter l'honorable public auquel ils se recommandent et prient de bien vouloir les honorer en leur confiant leurs travaux.

Faux-bois. Marbre. Décors.

Enseignes en tous genres

S'adresser, **magasin Pittet,** coiffeur.

Spécialité de corsets

sur mesure et confectionnés

AU LILAS BLANC, Maison de 1er ordre

L. Bertrand, de Paris, 17, rue des Allemands

GENÈVE

Mme Bertrand, Retour de Paris avec les derniers modèles, droit devant, prévient ses clientes de Fribourg, qui n'auraient pas reçu d'avis de passage, qu'elle descend à **l'Hôtel Suisse les 21, 22, 23, 24 et 25 mars.**

Corsets dr. devant, mour., coupe corset., dep. 9.50
Ceinture Delay, pour sports, en satin, fil broché 7.50
En large ruban, soie brochée extra-fin 18.80
Corset spécial pour communiante

EXCLUSIVITÉ

des 1res marques de Paris

CATALOGUE ILLUSTRÉ

Sur demande envoi à choix